



APPLICATION FORM FOR 2019

To enter the 2019 edition of the Rallye Père-Fille™, organized from May 17 to 19, please fill in this application form, with CAPITAL LETTERS. All fields have to be filled in and to be taken into consideration, any demand must include the four pages of this file.

PILOT INFORMATION

TITLE	GIVEN NAME	NAME
<input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mrs <input type="checkbox"/> Miss		

If your contact details haven't changed since your last participation, please tick the following box:

If not, please indicate the requested information indicated below.

ADDRESS

ZIP CODE	TOWN	COUNTRY

EMAIL ADDRESS	INTERNATIONAL AREA CODE + MOBILE PHONE NUMBER

DATE OF BIRTH (D/M/Y)	NATIONALITY	SHIRT SIZE
/ /		<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL <input type="checkbox"/> XXXL

DRIVING LICENCE NUMBER	DRIVING LICENCE COUNTRY OF EMISSION

TICK THE BOX FOR EACH LANGUAGE YOUR UNDERSTAND

French English Italian Spanish German

CO-PILOT INFORMATION

TITLE	GIVEN NAME	NAME
<input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mrs <input type="checkbox"/> Miss		

If your contact details haven't changed since your last participation, please tick the following box:

If not, please indicate the requested information indicated below.

ADDRESS

ZIP CODE	TOWN	COUNTRY

EMAIL ADDRESS	INTERNATIONAL AREA CODE + MOBILE PHONE NUMBER

DATE OF BIRTH (D/M/Y)	NATIONALITY	SHIRT SIZE
/ /		<input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL <input type="checkbox"/> XXXL

DRIVING LICENCE NUMBER	DRIVING LICENCE COUNTRY OF EMISSION

TICK THE BOX FOR EACH LANGUAGE YOUR UNDERSTAND

French English Italian Spanish German



CAR INFORMATION

If no change since your last participation, please tick the following box:

If not, please indicate the requested information indicated below.

MAKE	MODEL AND VERSION
<input type="text"/>	<input type="text"/>

CHASSIS NUMBER (VIN)

1 st REGISTRATION (D/M/Y)	REGISTRATION NUMBER + COUNTRY	INSURANCE COMPANY AND CONTRACT NUMBER
<input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

BODY COLOUR (IF POSSIBLE, INDICATE ITS OFFICIAL NAME)

To be taken into consideration, your application must include a (nice) digital picture of your car.

It has to be sent by email to questions@HappyFewRacing.com, with the indication of the pilot's name and "Rallye Père-Fille".

ENTRY FEES AND CUSTOMIZATION

Participation for a team of two persons and a car	€ 3,950.00 € ^A x1 =	€ 3,950.00 € ^A
---	--------------------------------	---------------------------

CUSTOMIZATION		
<input type="checkbox"/> Participation in the opening cocktail ¹	x <input type="text"/>	included
<input type="checkbox"/> Participation in the opening dinner ¹	€ 105.00 € ^A x <input type="text"/> =	
<input type="checkbox"/> Accommodation on Friday in twin room (2 beds) ²	€ 305.00 € ^A x <input type="text"/> =	
<input type="checkbox"/> Accommodation on Friday in single rooms (2 rooms) ³	€ 280.00 € ^A x <input type="text"/> =	
<input type="checkbox"/> Accommodation on Saturday in single rooms (2 rooms) ⁴	€ 280.00 € ^A x <input type="text"/> =	
<input type="checkbox"/> Track access on Friday afternoon ⁵	€ 185.00 € ^A x <input type="text"/> =	

TOTAL AMOUNT OF YOUR APPLICATION, EXCLUDING VAT, TO BE WRITTEN AGAIN IN THE **TO BE PAID** SECTION

Application fees + customization (if appropriate)	<input type="text"/>
---	----------------------

TRANSPORT OF THE VEHICLE	SELECT YOUR TEAM NUMBER ⁶	SELECT YOUR FLAG (PILOT / CO-PILOT)
<input type="checkbox"/> Please contact me for an offer	<input type="text"/> or <input type="text"/> or <input type="text"/> or <input type="checkbox"/> doesn't matter	<input type="text"/> /

TO BE PAID

For any private application or through a company based in France, please add VAT to the total amount of the registration fees, based on the French tax of 20%.

<input type="text"/>	+	<input type="text"/>	=	<input type="text"/>
Total amount of your application excl. VAT		Please indicate the VAT amount (0,2 x total amount excl. VAT)		Total amount to be paid

^AExcl. VAT ¹Indicate on the right (x_) the number of persons, max 2 ²Indicate 1 on the right (for 1 room) if you wish this kind of accommodation ³Indicate 1 or 2 on the right (for 1 or 2 rooms) if you wish this kind of accommodation ⁴Indicate 1 on the right (for 1 additional room) if you wish this kind of accommodation ⁵Indicate 1 if wished ⁶We will do our best to satisfy your request, knowing that these numbers may have already been asked with previous applications: first to ask, first served!

REGULATION

Le Rallye Père-Fille™ 2019 se déroulera du 17 au 19 mai 2019, en Normandie. Il se disputera conformément à la législation quant aux manifestations de ce genre, et en respect du Code de la route. L'événement est organisé et commercialisé par HappyFewRacing™ dont le siège social est situé 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France) - RCS Paris 537 651 663.

PROGRAMME INDICATIF

Vendredi 17 mai 2019 : accueil des équipages à partir de 12h, préparation des véhicules, premières rencontres, tours de piste libres sur le Circuit Automobile de Pont l'Évêque (option), apéritif d'ouverture, dîner d'ouverture (option) et hébergement (option) au Normandy (Deauville). Samedi 18 mai : petit-déjeuner, briefing, départ de la première étape, déjeuner. Seconde section l'après-midi pour retourner à Deauville. Apéritif, dîner et hébergement au Normandy. Dimanche 19 mai : nouvelle étape le matin, apéritif cérémonie de remise des prix puis déjeuner.

ORGANISATION

HappyFewRacing™ est l'organisateur de cet événement. Comité d'organisation : Laurent BLOMET (Président), Julie BILOË et Stéphanie BLOMET (Membres), Julie BILOË (Secrétariat du rallye), téléphone +33 6 48 41 89 93. Permanence du rallye du vendredi 17 mai 2019 à 11h au dimanche 19 mai au Normandy. L'organisateur technique (ci-après "l'organisateur") : HappyFewRacing™, 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

ASSURANCE

Conforme au règlement standard de la FFSA.

Sécurité et responsabilité : en prenant le départ du Rallye Père-Fille™, chaque équipage s'engage à prendre ses propres responsabilités quant au respect du Code de la route, et de la sécurité d'autrui. L'organisateur pourra exclure du rallye tout équipage dont le comportement serait contraire à l'esprit de l'événement ou dangereux. Dans cette hypothèse, aucun dédommagement ne pourra être prévu. En s'inscrivant au rallye, chaque participant reconnaît assumer l'entière responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans le cadre de l'événement, l'organisateur ne pouvant en aucun cas être tenu responsable de faits ne dépendant pas des infrastructures ni du personnel sous sa gestion. En particulier, chaque participant déclare que le véhicule et ses utilisateurs sont couverts par une police d'assurance valide au moment de l'événement, et à jour du règlement de toute prime liée à cette assurance. L'organisateur ne peut également pas être tenu responsable de dégradations ou vols survenus sur les véhicules pendant le déroulement de l'événement, ou causés par la pose des adhésifs réglementaires. À noter que le rallye se déroulera officiellement du vendredi 17 mai 2019 à 12h au dimanche 19 mai 2019 à 15h. En dehors de ces horaires, la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'une quelconque manière.

DEMANDE D'ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Modalités d'inscription : pour participer au Rallye Père-Fille™, il faut en formuler la demande auprès de l'organisateur en utilisant le formulaire de demande d'engagement. Celui-ci peut être téléchargé sur le site Internet de l'organisateur dans la section dédiée au rallye (www.HappyFewRacing.com) ou obtenu sur simple demande auprès de l'organisateur par courrier électronique (questions@HappyFewRacing.com) ou postal. Ce formulaire doit être rempli et transmis à l'organisateur en tenant compte des demandes particulières pouvant figurer sur celui-ci. À noter que l'inscription à l'événement est envisageable dans le strict respect des contraintes indiquées au présent règlement, et dans la limite des places disponibles lors de la formulation de la demande d'engagement. Modalités de paiement : le paiement des droits d'engagement peut être effectué par chèque bancaire dès lors qu'il est émis en euros et tiré sur une banque française, ou par virement bancaire aux conditions indiquées sur le formulaire de demande d'engagement.

Modalités d'annulation : le montant versé dans le cadre de l'inscription reste acquis par l'organisateur, sauf dans le cas où la demande d'engagement parviendrait à l'organisateur après que la capacité maximale du rallye ait été atteinte. Veuillez trouver ci-après les conditions particulières. En cas de désistement de l'équipage 1) jusqu'à 120 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et la somme déjà versée est reportée sous forme d'avoir pour participer, dans un délai maximum de deux ans, à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 2) entre 119 et 90 jours calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et la somme, déduite d'un montant de 1 000,00 €HT, est reportée sous forme d'avoir pour participer, dans un délai maximum de deux ans, à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 3) à partir de 89 jours

calendaires avant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et la somme, déduite de 50% de celui-ci, est reportée sous forme d'avoir pour participer, dans un délai maximum de deux ans, à un autre rallye organisé par HappyFewRacing™ 4) pour toute annulation dans les 30 jours ouvrés précédant le premier jour de l'événement, le montant total des droits d'engagement reste conservé par l'organisateur et n'est pas reporté sur un autre rallye. En cas de non utilisation de l'avoir dans le délai des deux ans, la somme restera acquise à HappyFewRacing™. Droits d'engagement : les droits d'engagement sont fixés à 1 975,00 €HT par personne pour un équipage composé d'un véhicule et de deux personnes, soit un montant de 3 950,00 €HT pour l'ensemble de l'équipage, et comprennent l'ensemble des prestations listées ci-après.

Assistance technique légère pendant l'événement, service photo et vidéo pendant l'événement, participation à l'ensemble des étapes et épreuves de course, package équipage avec roadbook, pass d'accès, adhésifs pour la voiture et pack de bienvenue, plaques souvenir, un exemplaire de l'affiche officielle numérotée, souvenirs textiles et autres productions spéciales pour l'événement, petit-déjeuner des 18 et 19 mai, déjeuners des 18 et 19 mai, dîner et hébergement de 18 mai 2019. Certaines options peuvent être ajoutées lors de l'inscription, telles que présentées dans la brochure ou sur le formulaire de demande d'engagement.

Date limite d'engagement et de paiement : la date limite d'engagement est fixée au 15 février 2019, dans la limite des places disponibles. Pour valider toute demande d'engagement, le paiement intégral des droits d'engagement est impératif à la même date. Au-delà de cette date, et même dans le cas où l'équipage aurait versé un acompte pour réserver sa participation, l'organisateur pourra considérer la demande comme nulle et non remboursable, et proposer l'engagement à un équipage figurant sur liste d'attente le cas échéant. Les modalités d'annulation et de remboursement sont détaillées dans la section correspondante. Le versement d'un acompte ou de l'intégralité des droits d'engagement est requis lors de la formulation de la demande d'engagement. Le paiement intégral des droits d'engagement avant le 15 février 2019 permet à l'équipage de préciser sa demande en terme de numéro de course. Celle-ci sera traitée avec le plus grand soin, mais dépendant toutefois de l'attribution des numéros dans la chronologie des demandes formulées : «*first asking, first served*».

CONCURRENTS ET PILOTES

Équipage : tout équipage doit être composé de deux personnes, pilote et copilote, père et fille, sans importance quant aux rôles respectifs. Le pilote doit impérativement être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité et non suspendu au moment du rallye. Ces deux personnes doivent être à bord du véhicule pendant toute la durée des sections sous peine de mise hors course. À noter que pilote et copilote peuvent alterner leur rôle dès lors que le copilote est également titulaire du permis de conduire, en cours de validité et non suspendu. Le rallye est ouvert aux licenciés FFSA et aux non-licenciés FFSA.

VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

L'événement est exclusivement réservé aux véhicules de type GT, de toutes époques, tel que précisé à la rubrique Modèles éligibles de la brochure de présentation de l'événement. Ceux-ci doivent être conformes à la législation routière, c'est à dire disposer d'une carte grise, de plaques d'immatriculation, d'une police d'assurance en cours de validité, d'un contrôle technique en cours de validité le cas échéant, et être en parfait état de fonctionnement. Certaines demandes d'engagement peuvent être refusées par l'organisateur dans le cas où un équipage ne présenterait pas les garanties nécessaires quant aux points listés ci-dessus. Tout véhicule non conforme se présentant au départ du rallye peut également faire l'objet d'un refus. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des frais engagés par l'équipage, d'une quelconque manière, ne pourra être envisagé. Voici ci-après la liste des équipements obligatoires (O) et conseillés (C) pour prendre le départ : extincteur d'une capacité minimum de 1 kg en cours de validité (C), ceintures de sécurité si le véhicule est muni d'origine de points d'encrage correspondants (O), gilet fluorescent pour chaque membre de l'équipage (O), deux triangles de signalisation (O).

PUBLICITÉ

Sponsors et espaces réservés à l'organisation sur chaque voiture : certains emplacements sur les véhicules doivent être réservés à l'organisation, tels que sur le capot avant (logo de l'événement et bande de nation de l'équipage), le capot arrière ou pare-choc arrière (numéro de course), ainsi que les portières (numéro de course) et ailes avant (logo de l'événement). Les dimensions de ces emplacements peuvent être communiqués par l'organisation sur simple demande.

Chaque voiture engagée ne peut être revêtue de publicité, logo(s) ou marque(s) autres que ceux fournis par l'organisation, à l'exception des modèles classiques de compétition, dont la décoration relèverait du caractère historique. L'organisateur se réserve le droit d'interdire tout véhicule dont la décoration, hors marque(s) et logo(s), lui paraîtrait également contraire à l'esprit du rallye, sans avoir à se justifier. L'élégance étant de mise, la décoration abusive d'un véhicule pourrait contraindre l'organisation à demander à l'équipage de retirer les visuels peu gracieux. Toute voiture se présentant au départ sans validation préalable de l'organisateur pourrait se voir refuser la participation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé. Par ailleurs, l'organisation ne peut être tenue responsable des conséquences liées à l'application des adhésifs réglementaires sur le véhicule.

À noter également qu'aucune publicité supplémentaire ne peut venir masquer la visibilité des marques sponsors ou partenaires de l'événement figurant sur le véhicule à la demande de l'organisateur. Enfin, le Rallye Père-Fille™ est un événement privé où tout démarchage est banni à l'égard des participants au sens large du terme, y compris par les participants (équipages) eux-mêmes : équipages, sponsors, partenaires, fournisseurs et membres de l'organisation. Toute attitude jugée contraire pourrait entraîner l'exclusion de l'événement, sans qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.

Exploitation : en prenant part au Rallye Père-Fille™, les participants, au sens large du terme, autorisent la société HappyFewRacing™ ou tout autre partenaire ou sponsor de l'événement à utiliser, reproduire et diffuser à titre gracieux le nom, la voix et/ou l'image du pilote ou du copilote, ainsi que ses performances, ses résultats et l'image de sa voiture, pour toute action de relations publiques, promotionnelle ou publicitaire. Cette disposition est valable pour le monde entier, sur tous supports, pendant une durée illimitée.

Données personnelles : conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque équipage peut exercer un droit d'accès ou de rectification en écrivant à la société HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France). À noter enfin que les coordonnées des participants peuvent faire l'objet d'une transmission aux partenaires officiels de l'événement.

SITES ET INFRASTRUCTURES

Description : le Rallye Père-Fille™ représente un parcours de 435 km environ. Il est divisé en trois étapes. Il comporte plusieurs zones de régularité dont l'itinéraire horaire est tenu secret.

Reconnaisances : les reconnaissances sont interdites.

DÉROULEMENT DU RALLYE

Dispositions générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Test de régularité : les participants du rallye doivent suivre les routes sélectionnées par l'organisateur et indiquées dans le roadbook remis à chaque équipage lors de l'accueil. Certaines portions seront sous contrôle horaire de façon à réaliser les épreuves de régularité. Le classement sera donc réalisé en fonction du respect du temps mais également des distances (tous les détails relatifs à la régularité seront présentés lors du briefing officiel avant le départ). L'organisateur pourra prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel endroit sur les secteurs de régularité.

RÉCLAMATION ET APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA. Le classement sera réalisé en fonction du respect du temps et des distances indiquées dans le roadbook. Les vitesses moyennes réalisées par chaque équipage sur les deux portions chronométrées seront comparées en valeur absolue. Le vainqueur au classement général sera l'équipage totalisant le cumul d'écart de vitesse moyenne le plus faible. Tous les détails relatifs au mode de calcul seront communiqués lors du briefing organisé avant le départ.

PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué. La remise des prix se déroulera le dimanche 19 mai 2019 à 13h00.



INVOICE INFORMATION

WHO TO SEND THE INVOICE TO?

Pilot⁶ Co-pilot⁶ Following information

COMPANY (IF APPROPRIATE)

VAT NUMBER (IF APPROPRIATE)

TITLE

GIVEN NAME

NAME

Mr Mrs Miss

ADDRESS

ZIP CODE

TOWN

COUNTRY

PAYMENT

To validate your application, we kindly ask you to send concomitantly the payment of your registration by selecting your preference among the following proposals.

PAYMENT

Full payment of the registration fees⁷

Payment of a deposit of € 3,000.00⁸

PAYMENT METHOD

Bank transfer (indicate "Rallye Père-Fille 2019" and the pilot's given name and name)
on the following bank account: IBAN FR76 1870 7002 2031 1213 5667 403 / BIC-SWIFT CCBPFRPPVER

Chèque (French banks and in Euro only)
made to HAPPYFEWRACING

SIGNATURES

We accept without any reserve the terms and conditions of the regulation of the Rallye Père-Fille™.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, toute personne remplissant et renvoyant le présent formulaire de demande d'engagement bénéficie d'un droit d'accès de rectification, de suppression ou d'opposition de ses données personnelles la concernant auprès de la société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite envoyée à l'adresse suivante : HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France).

/ /

DATE

PILOT

CO-PILOT

TO BE SENT BEFORE 15 FEBRUARY 2019 (ENROLMENT DEPENDING ON AVAILABLE PLACES)
by email to questions@HappyFewRacing.com or post to HappyFewRacing - 102 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris (France)

⁶Do not indicate the information again

⁷Your enrolment is fully validated, depending on the remaining places when applying

⁸Your enrolment will be validated after receiving the total amount, before 15 February 2019, depending on the remaining places when making the final payment